

Nous avons donc décidé de prendre le pouls de cette contestation en rencontrant **Stéphane Lhomme**, qui est devenu le porte-drapeau des anti-Linky. Ensuite, pour vous apporter des informations juridiques concrètes, nous avons eu la chance de recueillir les conseils de la première avocate saisie de ce dossier au niveau national dans une action de défense citoyenne : **M^e Blanche Magarinos-Rey**, que l'on connaît bien à *Rebelle-Santé* puisqu'elle a défendu, avec succès, l'association *Kokopelli*.

AU-DELÀ DE LA SANTÉ, LA VIE PRIVÉE

En replongeant dans ce dossier avec nos différents interlocuteurs, nous avons affiné la vision d'un autre enjeu pas vraiment favorable au consommateur : la **collecte et l'utilisation des données personnelles** avec, en ligne de mire, le nouvel eldorado d'internet, le *Big Data*. Ce gros mot désigne une activité florissante qui vise à récolter un maximum d'informations personnelles, à les recouper, les compléter, les analyser, pour construire un **profil du consommateur le plus précis possible**. Et plus le profil est précis, plus il vaut de l'or sur le marché de l'information commerciale. Il peut aussi se retrouver dans les mains de n'importe quel hacker si la sécurité informatique n'est pas au rendez-vous, sur tous les maillons de la chaîne de transmission. Il s'avère que pour *Enedis* (ex-ERDF), les compteurs Linky sont un formidable moyen de développer cette nouvelle activité de *Big Data*.

Aux problèmes de santé s'ajoutent donc des questions de vie privée et de sécurité des données personnelles.

STÉPHANE LHOMME

Celui par qui tout a commencé dans les communes ! Stéphane Lhomme s'est retrouvé porte-drapeau des anti-linky, car il a été le premier à tirer la sonnette d'alarme et a décidé sa municipalité – Saint Macaire, en Gironde – à voter une délibération contre le déploiement des compteurs communicants.

Après sa victoire municipale, d'autres communes l'ont contacté pour connaître la marche à suivre. Il a alors créé un site web pour publier toutes les informations qu'il avait lui-même récoltées pour convaincre ses collègues élus. **Son combat est global et concerne les 3 familles de compteurs communicants : Linky pour l'électricité, Gaspar pour le Gaz, et les compteurs à télé-relevés pour l'eau.** Ces deux derniers compteurs possèdent directement sur leurs boîtiers une antenne émettrice pour envoyer les relevés de consommation.

ÉCOLOGIE, SANTÉ ET VIE PRIVÉE

Stéphane Lhomme a d'abord été sidéré par le gâchis engendré : « Remplacer et jeter 81 millions de compteurs qui marchent (35 millions pour l'électricité,



© Patrick Bernard

35 millions pour l'eau et 11 millions pour le gaz) est une absurdité écologique et financière. » D'autant que les anciens compteurs, qui peuvent durer parfois plus de 50 ans, sont remplacés par des appareils dont la durée de vie annoncée est de 15 à 20 ans maximum. Au niveau développement durable, on a vu mieux. Il a, bien sûr, aussi été saisi par les questions de santé avec les rayonnements électromagnétiques, et par la protection de la vie privée, avec les données que les compteurs permettent d'exploiter.

Entre deux conférences qu'il anime sur le sujet, nous avons rencontré Stéphane Lhomme à Paris.

Rebelle-Santé : Qu'est-ce qui vous a d'abord interpellé dans ces compteurs communicants ?

Stéphane Lhomme : Chaque logement aura trois compteurs communicants. Les compteurs Linky vont envoyer leurs informations dans les fils électriques du logement (c'est le CPL), les compteurs de gaz et d'eaux vont envoyer leurs informations directement par ondes radio, c'est donc une autre forme d'ondes électromagnétiques ; ce n'est pas la même fréquence, ni la même intensité. Et quand on ouvre le compteur Linky, on s'aperçoit que, dedans, il y a une place pour un petit émetteur radio qui sera installé par les fournisseurs d'électricité et qui va ajouter un autre